
Nombre de membres**Séance du mardi 25 juin 2024****en exercice:** 13

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq juin l'assemblée régulièrement convoqué le 19 juin 2024, s'est réuni sous la présidence de Yannick TOURNADRE.

Présents : 11**Votants:** 13

Sont présents: Yannick TOURNADRE, Emilie CHABORY, Fabienne CHARBONNEL, Odile DAUPHIN, Christian FERAYROLLES, François FERAYROLLES, René JAL, Djamilia MESSERLIN, Patrick MEYNIE, Marine OGHEARD, Christine SEPCHAT

Représentés : Christiane GAYDIER, Antoine TEILLOT

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance : Emilie CHABORY

Objet: Règlementation des boisements : avis du conseil municipal - 2024_05_001

M. le Maire fait connaître que, par lettre en date du 6 mai 2024, M. le Président du Conseil Départemental a invité le Conseil Municipal à donner son avis sur le projet de réglementation des boisements. M. le Maire rappelle qu'une procédure de révision de la réglementation des boisements, menée par le Conseil Départemental, est en cours par la commune.

Les documents cartographiques provisoires sont portés à connaissance des conseillers municipaux, ainsi que le détail des interdictions et restrictions proposées par le Conseil départemental.

L'enquête publique correspondante s'est tenue du 7 novembre 2023 au 7 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de réglementation des boisements, tel qu'il a été présenté, et donne un avis favorable à la poursuite de la procédure afin de rendre applicable cette réglementation sur la commune de LA TOUR d'AUVERGNE.

Objet: DSA / Instauration d'un périmètre des zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables - 2024_05_002

La commune a été sollicitée afin de définir sur un périmètre des **zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables**. Il s'agit de zones jugées préférentielles et prioritaires par les élus communaux pour le déploiement d'énergies renouvelables.

Cette demande fait suite à la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023.

L'Etat propose avec le Département le financement d'une étude de déploiement des énergies renouvelables pour aider les communes à définir les zones favorables. Cette étude est portée par les EPCI et une participation financière peut avoir lieu à hauteur de maximum 80 %.

Il avait été convenu que chaque commune fasse la propre analyse de son territoire et définisse les secteurs possibles.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense M. Alain MERCIER avait interrogé les communes lors du conseil communautaire du 22 décembre dernier à Tauves. La majorité avait préféré faire ce travail en interne sans passer par un bureau d'étude.

De manière plus générale, l'implantation de projets de production d'énergies renouvelables sur le territoire communal permet des retombées financières pour la commune, peut s'inscrire dans une opération d'autoconsommation individuelle ou collective et contribue à sécuriser son approvisionnement en énergie »

Par mail en date du 29 mai 2024, les services de la communauté de communes souhaiteraient être tenus au courant de l'avancement de la commune sur les différentes étapes qui se résument comme suit :

- Réflexion / débat en conseil municipal / commissions
- Création d'un compte sur le portail cartographique
- Consultation des habitants
- Consultation des instances gestionnaires des aires protégées si zones définies concernées
- Délibération du conseil municipal
- Transmission de la délibération à la CC et à la DDT

La commune n'ayant aucune obligation à créer ce type de zones, M. le Maire propose, à ce stade, de surseoir à toute décision concernant cette mesure, le conseil examinera les projets qui seront déposés en mairie.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de M. le Maire et décide de surseoir à toute décision concernant l'instauration d'un périmètre de zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables.

Objet: DSA / Future OPAH - Signature d'une convention - 2024_05_003

L'étude pré-opérationnelle de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) menée par Dômes Sancy Artense a conclu à l'intérêt de la mise en œuvre sur les communes de Rochefort-Montagne, Tauves et La Tour d'Auvergne d'une OPAH-RU ayant pour objectifs : d'encourager le développement d'une offre de logements adaptée aux besoins des ménages, d'offrir des conditions d'habiter satisfaisantes aux habitants, de favoriser le maintien des personnes âgées à domicile, de mettre en valeur le patrimoine.....

Concernant la commune de La Tour d'Auvergne, il a été établi un périmètre de maisons/immeubles qui seront éligibles aux aides de l'ANAH, de la communauté de communes et de la mairie (voir en PJ le périmètre)

Une convention devra être signée entre les 3 entités (Anah, CC et commune)

Il est demandé au conseil de bien vouloir autoriser M. le Maire à la signer.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention liant l'ANAH, la Communauté de Communes Dômes Sancy-Artense et la commune de LA TOUR D'Auvergne pour la future OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) qui sera mise en œuvre sur la commune de LA TOUR D'Auvergne

Objet: Règlement Temps d'Activités Périscolaires - Année Scolaire 2024.2025 - 2024_05_004

Pour la rentrée scolaire prochaine 2024.2025, M. le Maire demande au conseil de bien vouloir valider le règlement intérieur des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) applicable à l'Ecole Primaire et joint en annexe.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide ce règlement pour la rentrée scolaire 2024.2025.

Objet: Règlement garderie périscolaire - Année scolaire 2024.2025 - 2024_05_005

Pour la rentrée scolaire prochaine 2024.2025, M. le Maire demande au conseil de bien vouloir valider le règlement intérieur de la garderie périscolaire applicable à l'Ecole Primaire et joint en annexe.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide ce règlement pour la rentrée scolaire 2024.2025.

Objet: Règlement restauration scolaire - Année scolaire 2024.2025 - 2024_05_006

Pour la rentrée scolaire prochaine 2024.2025, M. le Maire demande au conseil de bien vouloir valider le règlement intérieur de la restauration scolaire applicable à l'Ecole Primaire et joint en annexe.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide ce règlement pour la rentrée scolaire 2024.2025.

Objet: Avenant règlement cantine scolaire 2023.2024 - 2024_05_007

Afin d'accueillir les enfants à l'occasion du Concours Départemental de la Race Salers le 31 août 2024 à LA TOUR D'AUVERGNE, M. le Maire propose au conseil municipal d'organiser une garderie sur place et de modifier en conséquence le règlement intérieur approuvé le 9 juin 2023 pour l'année scolaire 2023.2024 au sein de l'Ecole Primaire (voir avenant en pièce jointe)

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cet avenant concernant la mise en place d'une garderie municipal dans le cadre de l'organisation du Concours Départemental de la Race Salers qui aura lieu le 31 août 2024 à LA TOUR D'AUVERGNE.

Objet: Restauration scolaire 2024.2025 - Fourniture de desserts et charte locale - 2024_05_008

M. le Maire propose, pour l'années scolaire 2024.2025, une nouvelle charte à soumettre aux commerçants locaux pour la fourniture des desserts pour la cantine scolaire (Boulangerie CHALAPHY, Sancy Glaces et l'épicerie "le Panier d'Ella"). Cette charte est jointe en annexe et sera signée par les différents partenaires.

Après délibération et à l'unanimité moins la voix de Mme Emilie CHABORY qui ne participe pas à ce vote, le conseil municipal approuve cette charte et autorise M. le Maire à la signer.

Objet: Création poste adjoint technique non permanent - 2024_05_009

M. le Maire rappelle au conseil que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale.

Il rappelle également le poste d'adjoint technique créé par la collectivité pour une durée déterminée allant du 1er septembre 2023 au 31 août 2024 (délibération du 22 juillet 2023) pour assurer des prestations à l'Ecole (cantine, TAP, entretien ménager). Ce contrat arrive à échéance le 31.08.2024. M. le Maire propose au conseil, sachant que ces tâches ne peuvent pas être effectuées par les seuls agents de la commune, de reconduire ce contrat en créant au préalable

un poste d'adjoint technique non permanent du 01.09.2024 au 31.08.2025 pour assurer ces mêmes prestations durant l'année scolaire 2024.2025 sur la base de 19.15/35^{ème}.

Il est demandé au conseil de bien vouloir valider la création de ce poste.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition et autorise M. Le Maire à créer un poste non permanent d'adjoint technique à compter du 1er septembre 2024 sur la base de 19.15/35^{ème}.

Objet: Création poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et suppression du poste d'adjoint administratif - 2024_05_010

M. le Maire informe le conseil que Marie SERRE peut prétendre à un avancement de grade à compter du 01.09.2024. Elle est actuellement au grade d'adjoint administratif et peut bénéficier, considérant son ancienneté, du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe. Dans ces conditions, M. le maire propose de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et de supprimer le poste d'adjoint administratif à compter du 1^{er} septembre 2024 après avis du comité social territorial.

M le Maire demande au conseil d'approuver ces dispositions.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de M. le Maire.

Objet: Enquête publique / Avis sur projet de création d'un atelier de fabrication de produits issus du lait - 2024_05_011

M. le Maire informe le conseil que la Société BONILAIT PROTEINES a présenté un dossier portant sur la création d'un atelier de fabrication de produits issus du lait sur le territoire de la commune de Tauves. Cet établissement, étant répertorié dans les installations classées soumises à autorisation, fait l'objet d'une enquête publique durant 30 jours. Le conseil municipal doit exprimer un avis sur ce projet, la commune de la Tour étant située dans le voisinage de l'installation projetée (dossier consultable en mairie de Tauves – sur le site internet de la préfecture) et le commissaire-enquêteur recevra le public les 5 juillet et 17 juillet à Tauves.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable sur ce projet.

Objet: Révision bail de la brigade de gendarmerie - 2024_05_012

Le bail de la caserne de gendarmerie de La Tour doit faire l'objet d'une révision triennale au 01.08.2024. Afin de procéder à la rédaction de l'avenant au bail, les services immobiliers de la gendarmerie sollicitent une délibération du conseil donnant pouvoir au maire de signer ce bail.

Il est demandé au conseil de bien vouloir valider cette autorisation.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant au bail de la gendarmerie sous réserve d'une révision du loyer à la hausse.

Objet: Voirie 2024 / Subvention DETR - 2024_05_013

M. le Maire rappelle les faits concernant le programme de travaux de voirie 2024

- Délibération en date du 20.12.2023 approuvant le programme de voirie 2024 pour un montant de 127 000.00 € HT, financé par une subvention du Département pour un montant de 40 000.00 € et une subvention de l'Etat (DETR) à hauteur de 38 100.00 €
- CAO en date du 04.04.2024 décidant de retenir l'entreprise RMCL pour un montant de 107 712.20 € HT en rappelant que cette décision ne vaut pas acte d'engagement tant que les subventions ne sont pas allouées
- Courrier de Mme la Sous-Préfète en date du 5 juin 2024 stipulant que la demande DETR n'a pas été retenue cette année (enveloppe de crédits n'ayant malheureusement pas permis de prendre l'ensemble des dossiers déposés) mais dossier prioritaire en 2025

M. le Maire demande au conseil de bien vouloir reporter ce programme de travaux de voirie en 2025.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal prend acte de ces faits et décide de reporter ce programme de voirie en 2025.

Objet: Tx Eclairage Public "Rue du commerce" - 2024_05_014

Dans le cadre des travaux d'éclairage public "Rue du Commerce" suite à l'aménagement BT, Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme propose à la commune de La Tour de participer à ce programme. - Montant des travaux 23 000.00 € HT.

Conformément aux décisions prises par son comité, le territoire d'Energie 63 peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 50 %, soit 11 502.88 €(inclus éco-taxe)

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide cette proposition et autorise M. le Maire à signer la convention de financement de travaux correspondant

Objet: Fête du Lac / prise en charge prestation animation repas - 2024_05_015

M. le Maire fait part d'une demande de l'association « Sancy Artense Foot » qui va louer les services d'un groupe musical pour animer le repas de la fête du lac pour un montant de 800.00 €. Cette association sollicite le concours financier de la commune pour financer cette prestation. Il est demandé au conseil de bien vouloir se positionner sur ce point.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de participer à l'animation musicale du repas de la fête du lac à hauteur de 600.00 € sur présentation de facture, le reste sera pris en charge pour partie par le Foyer des Jeunes (100.00 €) et par "Sancy Artense Foot" à hauteur également de 100.00 €.

Objet: Indemnisation société "Shine Fiction" - 2024_05_016

Dans le cadre du tournage d'un film au lieudit « La Charbonnière » sur la commune de LA TOUR d'AUVERGNE, la société « Shine Fiction » a prévu, pour ses besoins logistiques, une compensation financière d'un montant de 400.00 € qui sera versée sur le compte du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de LA TOUR D'AUVERGNE.

M. le Maire demande au conseil de valider ce don.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide ce don de 400.00 € qui sera versé sur le compte du CCAS de la commune

Objet: Indemnisation Comité d'Organisation DSA - 2024_05_017

Dans le cadre de l'organisation du triathlon du 16 juin 2024, il a été nécessaire d'analyser la qualité de l'eau de baignade du plan d'eau. Ces analyses représentent un coût pour la commune de 690.00 €, auxquels se sont ajoutés des dépenses alimentaires pour les besoins logistiques, à hauteur de 200.00 €.

Le comité d'organisation des jeux Dômes Sancy-Artense prévoit une compensation financière d'un montant de 450.00 € qui sera versée sur le compte du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de LA TOUR D'AUVERGNE.

M. le Maire demande au conseil de valider ce don.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide ce don de 450.00 € qui sera versé sur le compte du CCAS de la commune

Objet: Location gîte Paul Marion Club de Football de Chamalières - 2024_05_018

Des échanges ont eu lieu entre le club de Football de Chamalières et la commune de La Tour d'Auvergne pour l'accueil d'un groupe pour la nuit du 3 août 2024 au gîte de groupe "Centre Paul Marion".

Si l'on se réfère aux tarifs pratiqués et votés par le conseil municipal, une nuitée en haute saison s'élève à 800.00 € mais les échanges avec le Club de Football de Chamalières ont permis d'envisager un partenariat pour l'utilisation des équipements sportifs (complexe sportif et plan d'eau). En conséquence, dans cette perspective, M. le Maire propose au conseil municipal d'accorder un tarif préférentiel pour un montant de 500.00 € la nuitée du 3 août.

Il est demandé au conseil de bien vouloir se prononcer sur ce tarif.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide cette proposition et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Le Maire
Yannick TOURNADRE

La secrétaire de séance
Emilie CHABORY